

Sainte-Mère-Église

Sainte-Mère-Église. Responsabilisation des enfants sur la route

Les élèves du Manoir ont leur permis piéton

QUOTIDIEN LA PRESSE DE LA MANCHE | mardi 6 juin 2017

334 mots



Les enfants des deux classes, à l'issue de l'examen final, arborent fièrement leur nouveau diplôme.

Après les permis cyclistes précédemment obtenus, jeudi dernier, les élèves de deux classes de l'école du Manoir ont reçu leur « permis piéton » de la main du gendarme François-René Le Gall, après correction de leur questionnaire final.

37 élèves des classes de CM1 et de CE2 de Christine Tribehou et de Christian Lutier ont participé au programme, et une trentaine d'entre eux s'est donc vue remettre le permis. Les quelques recalés auront bien entendu la possibilité de le repasser l'année prochaine.

Le gendarme Le Gall a particulièrement mis à l'honneur le jeune Adrien Leparquois, qui est sorti « major de promotion » avec un satisfecit de 12 bonnes réponses sur 12.

Une initiative de prévention

Le « Permis Piéton pour tous les enfants » est une grande initiative nationale de prévention du risque piéton chez les enfants de 8-9 ans, lancée en octobre 2006 dans les écoles françaises. Le principe est de faire passer aux enfants entre 8 et 9 ans leur « Permis Piéton ». Par des mises en situation et un jeu de questions-réponses.

Un programme initié par l'association MAIF prévention, qui propose aux enseignants un kit avec un CD pour préparer les enfants à leur examen final sous forme de quiz. « Où traverser en ville, de quelle direction arrivent les automobiles, peut-on jouer au foot sur un trottoir ou encore peux-tu courir dans les rues ? » Un permis qui, au-delà des règles de circulation piétonne, donne aux enfants le sens de la responsabilité individuelle, grâce à un ensemble de précautions, de réflexes et d'astuces supplémentaires afin d'assurer leur propre sécurité.